

Montréal, le 24 mars 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Roxane Nadeau
Avocate principale
Borden Ladner Gervais
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900
Montréal (Québec)
H3B 5H4

**OBJET : Demande d'Enbridge Gaz Québec de modifier ses tarifs à compter du
1^{er} avril 2026
Votre dossier : 111216.0152
Notre dossier : Dossier tarifaire 2026 (R-4303-2025)**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande d'Enbridge Gaz Québec et des pièces jointes (la Demande) visant à apporter un ajustement aux tarifs actuellement en vigueur.

Enbridge Gaz Québec informe la Régie et les personnes intéressées qu'Enbridge Gas Inc. (EGI) qu'elle a déposé la requête EB-2026-0091 devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) le 10 mars 2026. La décision à venir de la CEO modifiera, entre autres, le tarif 200 d'EGI en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026.

Enbridge Gaz Québec entend ajuster les tarifs présentement en vigueur, incluant les tarifs de GSR, à compter du 1^{er} avril 2026, afin de refléter l'ajustement aux tarifs découlant de la Demande.

À la suite de l'examen de la Demande, la Régie est d'avis que cette demande est conforme à la procédure approuvée dans la décision D-2002-283 quant à l'ajustement aux tarifs. En conséquence, la Régie autorise Enbridge Gaz Québec à modifier ses tarifs pour refléter les changements apportés au tarif 200 d'EGI, le tout tel que présenté dans la Demande, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026.

La Régie prend note que les ajustements seront effectués conditionnellement à l'autorisation par la CEO de la requête d'EGI.

Pour les prochains exercices, la Régie demande à EGQ d'expliquer les ajustements proposés aux tarifs en vigueur, soit la colonne intitulée « Proposed Adjustment » dans l'annexe V, notamment comment les impacts unitaires présentés dans l'annexe X sont répartis dans l'annexe V.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire générale de la Régie de l'énergie et
Directrice des services juridiques

CR/ml